



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	CH876Series
No. d'enregistrement	-
Synonymes	HP FB210 Specialty Flexible Cyan Scitex Ink
Date de publication	09-03-2013
Numéro de version	10
Date de révision	02-09-2018
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	07-29-2016

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	HP Schweiz GmbH 1 Ueberlandstrasse, 4th Floor 8600 Dübendorf, La Suisse
Téléphone	+41 (0) 58 444 5555

### HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-457-4209
(Ligne directe)	1-760-710-0048

### HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)	1-800-474-6836
(Ligne directe)	1-208-323-2551

E-mail: [hpcustomer.inquiries@hp.com](mailto:hpcustomer.inquiries@hp.com)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence +41 44 251 51 51 oder Nr. (24h Notfallnummer) 145

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	H319 - Risque de grave irritation oculaire.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Risque de réaction cutanée allergique.
Toxicité reproductrice (FERTILITE, fœtus)	Catégorie 1B	H360FD - Peut altérer la fertilité. Peut causer des dommages chez l'enfant à naître.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Catégorie 1 (Foie, le système respiratoire)	H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (Foie, le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Dangers pour l'Environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	---

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** 1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one,  
2-[[[3-hydroxy-2,2-bis[[[(1-oxoallyl)oxy]methyl]propoxy]methyl]-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]methyl]-1,3-propandiyl]diacrylat, 2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)- 2-morpholinopropan-1-one, Acrylate polyéther, Ester acide acrylique, Phosphine diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl), Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate

### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Danger

### Mention de danger

H319 Risque de grave irritation oculaire.  
H317 Risque de réaction cutanée allergique.  
H360FD Peut altérer la fertilité. Peut causer des dommages chez l'enfant à naître.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Foie, le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

### Prévention

P280 Porter des gants, des vêtements, des lunettes et un masque de protection.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.  
P201 Lire les consignes particulières avant usage.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans la nature.

### Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins.  
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Stockage

P405 Conserver dans un endroit fermé.

### Élimination

P501 Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

## Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e).

### 2.3. Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

Phosphinéoxyde de diphényle (triméthylbenzoyl-2,4,6) - Lors de tests sur les animaux, un risque d'altération de la fertilité a été constaté seulement après une ingestion répétée de doses très élevées de cette substance.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Ester acide acrylique	<50	48145-04-6 256-360-6	01-2119980532-35-XXXX	-	

**Classification :** Skin Sens. 1A;H317, Aquatic Chronic 2;H411

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
1-vinylh�xahydro-2H-az�pine-2-one	<25	2235-00-9 218-787-6	01-2119977109-27-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 1;H372				
Acrylate poly�ther	<15	Propri�t� exclusive	-	-	
<b>Classification :</b>	-				
2-[[3-hydroxy-2,2-bis[[[(1-oxoallyl)oxy]methyl]propoxy]methyl]-2-[[[(1-oxoallyl)oxy]methyl]-1,3-propandiyldiacrylat	<5	60506-81-2 262-270-8	-	-	
<b>Classification :</b>	Skin Sens. 1A;H317, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412				
Phosphine diph�nyle (2,4,6-trim�thylbenzoyle)	<5	75980-60-8 278-355-8	01-2119972295-29-XXXX	015-203-00-X	
<b>Classification :</b>	Skin Sens. 1B;H317, Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 2;H411				
Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate	<5	84170-74-1	01-2119970213-43-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 2;H411				
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	<2.5	71868-10-5 400-600-6	-	606-041-00-6	
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, Repr. 1B;H360D, Repr. 1B;H360F, Aquatic Chronic 2;H411				

## Section 4: Premiers secours

**Informations g n rales** Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Placer � l'air libre. Si les sympt�mes persistent, consulter un m�decin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes � l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un m�decin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer imm�diatement et abondamment � l'eau claire et ti�de (� jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'� ce que les particules soient �limin�es. Si l'irritation persiste, consulter un m�decin.
<b>Ingestion</b>	Si le mat�riau est aval�, obtenir imm�diatement des soins ou des conseils m�dicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler � une personne inconsciente.

**4.2. Principaux sympt mes et effets, aigus et diff r s** Non disponible.

**4.3. Indication des  ventuels soins m dicaux imm diats et traitements particuliers n cessaires** Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques g n raux d'incendie** Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction appropri�</b>	Poudre s�che. Dioxyde de carbone (CO2). L'eau peut s'av�rer sans effet.
<b>Moyens d'extinction inappropri�s</b>	L'eau peut s'av�rer sans effet. Ne pas utiliser un jet d'eau concentr�, qui pourrait r�pandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers r sultant de la substance ou du m lange** Non disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipements sp�ciaux pour la protection des intervenants</b>	Non disponible.
---	-----------------

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter l'équipement personnel de protection approprié. Ne pas toucher à la matière déversée ni marcher dessus.

**Pour les secouristes** Non disponible.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Non disponible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Non disponible.

## Section 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Il est conseillé de transporter et d'entreposer le produit dans des conteneurs opaques en polyéthylène haute densité (PEHD).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Non disponible.

### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one (CAS 2235-00-9)	Travailleurs	Dermale	0.7 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	4.9 MG/M3	Long terme systémique
		Inhalation	0.17 MG/M3	Long terme local
Ester acide acrylique (CAS 48145-04-6)	Travailleurs	Dermale	1.5 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	77 MG/M3	Long terme local
		Inhalation	10 MG/M3	Long terme systémique
Phosphine diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyl) (CAS 75980-60-8)	Travailleurs	Dermale	1 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	3.5 MG/M3	Long terme systémique
Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate (CAS 84170-74-1)	Travailleurs	Dermale	3.33 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	11.75 MG/M3	Long terme systémique

### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one (CAS 2235-00-9)	non applicable	CNTP	262 mg/l	Station d'épuration
		Dépôt	0.829 mg/kg	Eau douce
		Dépôt	0.0829 mg/kg	Eau de mer
		Eau de mer	0.01 mg/l	
		Eau douce	0.1 mg/l	
		Périodiquement	1 mg/l	Communiqués
		Sol	0.107 mg/kg	
Ester acide acrylique (CAS 48145-04-6)	non applicable	CNTP	1.77 mg/l	Station d'épuration
		Dépôt	0.02 mg/kg	Eau douce
		Dépôt	0.002 mg/kg	Eau de mer
		Eau de mer	0.0002 mg/l	

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme		
Phosphine diphényle (2,4,6-triméthylbenzoyle) (CAS 75980-60-8)	non applicable	Eau douce	0.002 mg/l	Communiqués		
		Périodiquement	0.0121 mg/l			
		Sol	0.006 mg/kg			
		Dépôt	0.29 mg/kg	Eau douce		
		Dépôt	0.029 mg/kg	Eau de mer		
		Eau de mer	0.0005353 mg/l	Communiqués		
		Eau douce	0.00353 mg/l			
		Périodiquement	0.0353 mg/l			
		Propoxylated Neopentyl Glycol Diacrylate (CAS 84170-74-1)	non applicable	Sol	0.0557 mg/kg	Station d'épuration
				CNTP	0.2 mg/l	
Dépôt	0.188 mg/kg			Eau douce		
Dépôt	0.018 mg/kg			Eau de mer		
Eau de mer	0.00027 mg/l			Communiqués		
Eau douce	0.0027 mg/l					
Périodiquement	0.027 mg/l					
Sol	0.036 mg/kg					

**Directives au sujet de l'exposition** Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Un système d'aération de zone ou un circuit d'évacuation local supplémentaires peuvent être nécessaires pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Non disponible.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés contre le risque chimique. Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.
<b>- Autres</b>	Porter des vêtements appropriés contre le risque chimique.
<b>Protection respiratoire</b>	Veiller à une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.

**Mesures d'hygiène** Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité. Ne pas laisser cette substance dans vos yeux, sur votre peau ou sur vos vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer à sec les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Non disponible.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Cyan
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.

<b>Point éclair</b>	> 100.0 ° C (> 212.0 ° F) Creuset fermé Méthode EPA 1020
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>COV</b>	< 95 g/l Méthode 24/ASTM D5409-93

---

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Non disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Exposition au soleil.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. métaux alcalins.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

---

## Section 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	L'inhalation peut provoquer une légère irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Risque de grave irritation oculaire.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion est une source d'exposition peu probable.
<b>Symptômes</b>	Non disponible.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Risque de grave irritation oculaire.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Carcinogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité reproductrice</b>	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Foie , le système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

## Section 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
<b>Toxicité aquatique</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Déchets résiduels</b>	Non disponible.
<b>Emballages contaminés</b>	Non disponible.
<b>Code des déchets UE</b>	Non disponible.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

## Section 14: Informations relatives au transport

### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

**Informations supplémentaires DOT** La classification DOT ne s'applique qu'aux livraisons dans les États-Unis et Porto Rico.

#### IATA

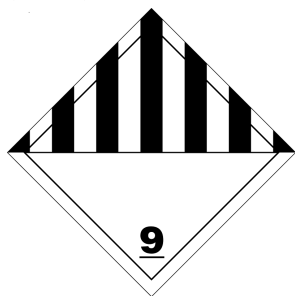
<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>Special precautions for user</b>	Not available.

**Informations supplémentaires IATA** Les dispositions particulières A197 peuvent s'appliquer lors de la livraison d'emballages internes ≤ 5 L.

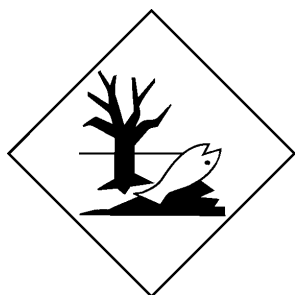
#### IMDG

<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative), MARINE POLLUTANT
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III

<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-A, S-F
<b>Special precautions for user</b>	Not available.
<b>Informations supplémentaires</b>	L'IMDG 2.10.2.7 peut s'appliquer lors de la livraison de récipients ≤ 5 L.
<b>IMDG</b>	
<b>ADR</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Substance dangereuse pour l'environnement , Liquide , N.O.S. (Acrylates, Propiophenone derivative)
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>No. de danger (ADR)</b>	Non disponible.
<b>Code de restriction en tunnel</b>	Non disponible.
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers pour l'Environnement</b>	oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.
<b>Informations supplémentaires</b>	L'ADR 375 peut s'appliquer lors de la livraison de récipients ≤ 5 L.
<b>ADR</b>	
<b>ADR; IATA; IMDG</b>	



**Polluant marin**



## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.



**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)- 2-morpholinopropan-1-one (CAS 71868-10-5)

#### **Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

Dispositions particulières : Réglementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Réglementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Réglementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

Suisse - Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) - Contient plus de 3 % de COV au total mais aucun d'entre eux n'est soumis à la taxe.

#### **Réglementations nationales**

Non disponible.

**Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)**

N'est pas listé.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

---

## **Section 16: Autres informations**

#### **Références**

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact avec la peau.

H317 Risque de réaction cutanée allergique.  
 H319 Risque de grave irritation oculaire.  
 H360D Peut nuire au fœtus.  
 H360F Peut nuire à la fertilité.  
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour la vie aquatique et à effets durables.

**Informations relatives à la révision**

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Avis de non-responsabilité**

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
<b>CFR</b>	Code des Régulations Fédérales
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Administration de la sécurité et de la santé au travail
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils

## Safe Use of Mixture Information (SUMI)

### Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

#### Encres UV pour impression numérique: UV01 \*French\*

##### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

##### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées.

##### Mesures de gestion des risques

<b>Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité</b>	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI).
--	--



##### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.  
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver à température ambiante.



##### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.  
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.  
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

##### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

##### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.

Le produit est classé comme toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu marin.